

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : **17 OCT. 2008**



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2008-U-8-2

Séance du vendredi 10 octobre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### **Suppression de l'école annexe du site IUFM de COLMAR.**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

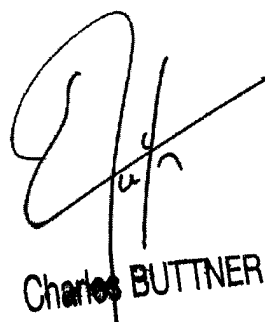
VU le décret n° 48-1825 du 29 novembre 1948 relatif aux écoles annexes,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne un avis favorable à la suppression de l'école annexe du site IUFM de COLMAR.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions